

**Grande
mobilisation
de l'École
pour les valeurs
de la République**


Lancement des Assises

DOSSIER DE PRESSE
PARIS, LUNDI 9 FÉVRIER 2015



Sommaire

<i>La mise en œuvre du plan : premier point d'étape</i>	4
Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École	4
Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école	6
Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République	7
Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche	8
<i>Annexes</i>	9
Les assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la république	9
La réserve citoyenne de l'Éducation nationale	11
Prévenir la radicalisation des jeunes	13

La mise en œuvre du plan : premier point d'étape

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

1. Renforcer la transmission des valeurs de la République

1000 premiers formateurs à la laïcité et l'enseignement moral et civique

8 réunions inter-académiques sont programmées pour les mois de mars et avril afin de former les 1000 formateurs qui interviendront ensuite auprès des enseignants et personnels d'éducation d'avril à juin : une réunion des référents académiques «laïcité», «mémoire et citoyenneté», doyens des IA-IPR et IEN-ET-EG a eu lieu au préalable le 3 février pour organiser cette déclinaison. D'ici la fin de l'année, 300.000 enseignants auront été formés. Afin de renforcer l'ambition portée à l'éducation aux médias et à l'information, des référents académiques seront désignés. Ils auront notamment la fonction d'accompagner les établissements dans leur démarche visant à créer en leur sein des médias collégiens et lycéens (journal, blog, etc.) Ils s'appuieront pour cela sur le CLEMI qui sera renforcé.

Les ESPE mobilisées pour la formation à la laïcité des futurs enseignants et éducateurs. Un module sur l'enseignement laïque du fait religieux mis à disposition

Le tronc commun de la formation sera revu pour la rentrée 2015 afin de mieux garantir la présence des fondamentaux de la culture commune à tous les enseignants et notamment la laïcité et l'enseignement laïque du fait religieux.

La prise en compte des valeurs de la République sera au cœur de la deuxième épreuve orale d'admission dès le concours 2015.

Une convention entre le réseau des ESPE et le Collectif des associations partenaires de l'école a d'ores et déjà été signée le 28 novembre dernier lors du Salon de l'Éducation. Les associations membres du CAPE proposeront dans le cadre de la culture commune des métiers éducatifs, des modules de découverte et de formation sur plusieurs thèmes : partenariat, relations avec les parents, innovation, découverte des pédagogies nouvelles...

De nouvelles ressources pédagogiques

La production des parcours M@gistere pour le premier degré et le second degré est initiée. Les parcours seront livrés avant la fin de l'année scolaire tout comme le livret laïcité et les nouvelles ressources vidéo. Une première réunion sur le futur portail de ressources pédagogiques dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme s'est tenue le 22 janvier. Enfin, le livret opérationnel de prévention et de lutte contre les phénomènes de radicalisation est dévoilé ce 9 février. [\(voir annexe\)](#)

2. Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains

Le recours aux mesures de responsabilisation développé

La LICRA complète depuis la convention du 29 janvier 2015 la liste des associations partenaires (la Croix Rouge, l'UNICEF, l'AFEV et l'Institution de formation, d'animation et de conseil dans les partenariats nationaux) qui offrent un cadre

pour la mise en place de mesures de responsabilisation.

Une journée de la laïcité célébrée dans toutes les écoles et établissements le 9 décembre

Une circulaire relative à la journée anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État est parue au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale. La circulaire de novembre 2014 sur la journée nationale «laïcité» sera élargie et systématisée à compter de cette année 2015.

Modalités de participation active aux journées, semaines spécifiques ou commémorations patriotiques détaillées dans les projets d'écoles et d'établissements

Le programme prévisionnel des actions éducatives a été fixé : la commémoration de l'armistice de 1918 (11 novembre), la journée de mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier), la journée du souvenir des victimes de la Déportation (dernier dimanche du mois d'avril), la commémoration de la victoire de 1945 (8 mai), la journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition (10 mai) et la journée nationale de la Résistance (27 mai). Il a été demandé aux écoles et établissements de fixer leur choix dans leur projet annuel et de communiquer le calendrier auprès des parents.

3. Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Nouvel enseignement moral et civique

La consultation nationale sur le contenu de cet enseignement se poursuit. La publication officielle aura lieu courant mai, pour une mise en œuvre dès septembre 2015.

Éducation aux médias et à l'information

Une circulaire encourageant le développement des médias scolaires (radios, journaux, blogs...) dans chaque collège et lycée est en préparation. Le ministère s'est par ailleurs engagé avec FranceTélévisions et l'INA à produire de nouveaux outils audiovisuels de formation (MOOC) à destination des enseignants sur l'éducation aux médias et à l'information. Une discussion est également engagée avec les grands acteurs des réseaux sociaux et du web.

Préparation en amont de la journée défense et citoyenneté

Le nouveau protocole défense-éducation est en cours de finalisation et favorisera cette préparation en amont de la journée défense et citoyenneté. Certaines expérimentations sont actuellement évaluées pour être éventuellement généralisées.

Développement de la participation et des initiatives des élèves

Un nouveau conseil des collégiens est actuellement à l'étude. La création et le fonctionnement des conseils d'enfants est encouragée dans les écoles.

Relance de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme sera réinscrite dès cette année (16 - 21 mars 2015) au programme des actions éducatives de l'année scolaire, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Cette action associe l'ensemble de la communauté pédagogique dont les parents d'élèves et les personnels des établissements, les organisations étudiantes et lycéennes ainsi que les organisations complémentaires de l'éducation, en particulier les associations de lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme qui à cette occasion auront un accès généralisé aux écoles et aux EPLE, collèges et lycées.

Valorisation de l'engagement associatif des élèves

L'outil FOLIOS qui permet notamment de valoriser les engagements associatifs auxquels prennent part les élèves dans le cadre scolaire ou extrascolaire est en cours de généralisation dans les académies. Par ailleurs, la liaison entre le livret numérique du lycée et le portail APB (admission post-bac) donnera la possibilité aux établissements de l'enseignement supérieur de prendre en compte dans leur processus de sélection les compétences acquises dans un cadre extrascolaire.

Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école

4. Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves

Création d'un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Les missions et contours du nouveau comité sont actuellement définis : à l'étude notamment, les liens avec les représentants d'associations, de collectivités territoriales, de partenaires et de fédérations de parents d'élèves pour élaborer les mesures de responsabilisation ou encore la mise en œuvre de la valorisation de l'engagement des élèves autour d'initiatives citoyennes.

5. Mobiliser toutes les ressources des territoires : un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales et les associations

Un PEDT mobilisé pour soutenir les actions périscolaires pour la laïcité et la citoyenneté

Dans le cadre de la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT), un volet laïcité et citoyenneté sera intégré aux PEDT élaborés par les communes. Le ministère de l'Éducation nationale y apportera son soutien, en lien avec le ministère chargé de la jeunesse via des aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et un travail de recensement et de diffusion des bonnes pratiques.

Des actions partenariales au service de la réussite éducative

En lien avec le ministère chargé de la jeunesse et de la Ville, le ministère de l'Éducation nationale travaille pour promouvoir un axe laïcité et citoyenneté dans les contrats de ville et sur des propositions pour développer les internats et programmes de la réussite éducative, prévenir mieux les ruptures sociales et scolaires et accompagner les parents et aider les jeunes dans leur parcours vers l'insertion.

Les liens avec les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme renforcés

À l'instar de la convention déjà signée avec la LICRA le 29 janvier 2015, des conventions cadres seront signées avec l'ensemble des associations concernées.

Une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements créée dans chaque académie

Les contours de la nouvelle réserve citoyenne sont définis ([détails en annexe](#)). Des formulaires d'inscription sont dès aujourd'hui mis en

place sur les sites web du ministère de l'Éducation nationale. Plusieurs acteurs ont fait part de leur volonté de s'engager dans ce dispositif. Par exemple, France Médias Monde souhaite se mobiliser pour faire intervenir des journalistes et reporters dans les écoles et établissements scolaires.

Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République

6. Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du Français

Le nouveau programme de maternelle, qui renforce la préparation à l'acquisition du langage, vient d'être adopté à l'unanimité du Conseil supérieur de l'éducation. Il entrera en vigueur en septembre 2015. L'amélioration de l'acquisition du langage dès la petite enfance sera au cœur du programme de travail du conseil scientifique de la direction générale de l'enseignement scolaire dans les prochains mois. Concernant les élèves allophones, un groupe national de travail inter-degrés a été mis en place par la DGESCO afin d'accompagner la mise en œuvre de la circulaire relative au suivi du parcours scolaire des élèves allophones et de produire des ressources pour les écoles et établissements. Enfin, concernant l'ouverture de l'école aux parents pour la réussite des enfants, un guide du formateur sera très prochainement publié conjointement avec le ministère de l'Intérieur.

7. Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage

Suite à la publication des décrets sur la mise en œuvre du droit au retour en formation, une circulaire est élaborée en lien avec les régions et les ministères concernés. Une campagne de

communication est actuellement finalisée et sera dévoilée dans les prochaines semaines.

8. Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux

Afin de valoriser la coopération avec les entreprises et le monde économique, les partenaires du ministère ayant d'ores et déjà signé une convention avec l'Éducation nationale sur l'orientation sont actuellement recensés pour être mobilisés. Afin d'aider les élèves dans l'accès aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel, un pôle de stages permettant de collecter et de suivre les offres émanant des entreprises, sera créé dans chaque bassin d'éducation et de formation. Un document de cadrage sera adressé prochainement aux recteurs. Enfin, le troisième appel à projets pour le développement des campus des métiers et des qualifications a été lancé par la ministre le 30 janvier. Les autorités académiques prépareront un état des lieux avec les collectivités compétentes puis procéderont à la révision des procédures de sectorisation et d'affectation visant à favoriser davantage de mixité des profils au collège.

9. Une action en faveur des publics les plus fragiles

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Afin de renforcer la mobilisation pour la scolarisation des moins de 3 ans, une nouvelle option « enseignement en maternelle » est créée pour constituer un réseau de formateurs et de conseillers pédagogiques spécialistes de la maternelle. Par ailleurs, les recteurs et inspecteurs d'académie ont engagé des discussions avec les collectivités territoriales pour contribuer à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ; les IEN sont mobilisés pour mettre en place des dispositifs d'accueil pertinents à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits.

Aide aux publics les plus fragiles

Afin d'aider les publics les plus fragiles, le financement des fonds sociaux des établissements scolaires est porté à 45 M€, soit plus de 20% d'augmentation. Dans les DOM, un fonds social spécifique cantine permettra de favoriser l'accès à la restauration scolaire pour les publics les plus défavorisés, en Guyane et à Mayotte.

Risques de repli chez les jeunes pouvant représenter un danger pour eux-mêmes et pour la vie collective

Concernant les risques de repli chez les jeunes, une première formation des corps d'encadrement de l'Éducation nationale se tiendra les 5 et 6 mars 2015 à l'ESEN afin d'aider à identifier les signaux de risque de radicalisation et le phénomène d'embrigadement.

Mobilisation en faveur de la poursuite de l'enseignement des jeunes sous main de la justice

Une circulaire conjointe avec la protection judiciaire de la jeunesse en faveur de l'enseignement sera prochainement publiée.

Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche

10. Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation

L'agence nationale de la recherche a été sollicitée pour définir, en lien avec le CNRS, renforcer le soutien aux travaux relatifs aux causes de la radicalisation à l'intersection de deux des défis dans les sociétés contemporaines notamment dans le cadre du GIS «Moyen-Orient et mondes musulmans.»

La Direction générale en charge de la recherche et de l'innovation porte au niveau européen une proposition de réponse française au consortium RAN (Radicalisation Awareness Network).

En lien avec le récent rapport sur les disciplines rares, le MENESR mène une réflexion avec la CPU et les organismes sur la création des emplois d'enseignants chercheurs et de chercheurs dans ces disciplines et notamment sur les thèmes en lien avec les préconisations du Livre blanc des études françaises sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans.

11. Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur

Un travail va être lancé pour revisiter le Guide «Laïcité et Enseignement supérieur» élaboré par la CPU en 2004 et qui constitue une très bonne référence pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement supérieur ont été sollicités pour désigner en leur sein un référent «racisme et antisémitisme».

Une circulaire sur le port de signes d'appartenance religieuse a été rediffusée dans les universités, notamment lien avec l'accueil de fonctionnaires stagiaires.

Une circulaire est en préparation pour favoriser la reconnaissance (dans le cadre des crédits ECTS) des compétences acquises par les étudiants lors d'engagements citoyens en rapport avec la lutte contre les discriminations.

Les assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la république

La mobilisation conjointe de la communauté éducative et de l'ensemble de ses partenaires – autres services publics, collectivités territoriales, acteurs associatifs, acteurs économiques – est nécessaire pour faire vivre les valeurs de la République à l'École.

Dans une société en perte de repères et caractérisée par une forme de relativisme ambiant qui favorise amalgames et indifférences, et après les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, la mobilisation du peuple français est porteuse d'une exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, et singulièrement de l'École dont le rôle et la place dans la République sont inséparables de sa capacité à faire vivre et à transmettre la laïcité.

Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République se dérouleront sur l'ensemble du territoire dès ce 9 février et nationalement conclues mi-mai. Elles ont pour objectif de mutualiser les analyses, expériences et propositions pour compléter et assurer la mise en œuvre des premières mesures annoncées par la ministre de l'Éducation nationale le 22 janvier dernier.

Le calendrier

- Lancement le 9 février lors de la réunion conjointe préfets-recteurs-IA-DASEN.
- Tenue de réunions sur tout le territoire entre le 16 février et le 24 avril.
- Présentation de la synthèse nationale la semaine du 12 mai.

L'organisation

Des réunions infra départementales

Où ? Dans les écoles, les établissements du second degré, les établissements d'enseignement supérieur.

Avec qui ? La communauté éducative, les élus locaux, les services de l'Etat, les associations locales (associations complémentaires de l'école, associations de jeunesse et d'éducation populaire, associations de quartiers, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, etc.), le monde économique (chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc.).

Comment ? Une organisation par les directions départementales des services de l'Éducation nationale, au niveau par exemple de l'arrondissement ou du bassin d'éducation et de formation, avec l'appui des autres services de l'Etat

Pourquoi ? Mobiliser les acteurs locaux autour des valeurs de la République à l'École ; préparer et alimenter la réunion départementale.

100 réunions départementales

Où ? Dans un établissement du second degré ou dans un établissement d'enseignement supérieur du département.

Avec qui ? La communauté éducative, les parents d'élèves, les élèves, les élus locaux, des représentants des services départementaux de l'État, les sections départementales des associations complémentaires de l'école et des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, les acteurs économiques départementaux.

Comment ? Une organisation par les directions départementales des services de l'Éducation

nationale, avec l'appui des rectorats et des préfetures.

Pourquoi ? Mobiliser les acteurs locaux autour des valeurs de la République à l'École ; préparer et alimenter la synthèse nationale.

Un événement national de présentation des résultats des assises de la mobilisation pour les valeurs de la République à l'École.

Des documents de cadrage pour préparer au mieux les assises

- Un kit pour l'organisation et l'animation des réunions à destination des cadres de l'Éducation nationale : guide d'animation des échanges, conseils d'organisation, masques de comptes-rendus et de synthèse, etc.
- Des ressources et des documents de cadrage sur chacune des thématiques discutées dans les Assises.
- Une page internet dédiée aux Assises à destination de l'ensemble des participants

Les thématiques des assises

Comment associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école ?

- Comment développer les temps d'échange avec les parents d'élèves ?
- Comment faire partager le règlement intérieur et la charte de la laïcité ?
- Comment associer les parents d'élèves au dialogue éducatif ?
- Comment mettre en place des espaces parents ?
- Comment mieux mettre en œuvre le disposi-

tif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » ?

Comment favoriser le travail conjoint des collectivités locales et de l'Éducation nationale ?

- Quel contenu au volet laïcité et citoyenneté dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) ?
- Comment construire un cadre commun pour la mise en œuvre du principe de laïcité dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ?
- Quel contenu à un axe laïcité et citoyenneté dans les contrats de ville ? Comment y inclure la prévention des ruptures sociales et scolaires, l'accompagnement des parents, l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi ?
- Comment développer sur tout le territoire les programmes de réussite éducative pour le suivi et l'accompagnement individuel des jeunes ?
- Comment mettre en place une politique active de mixité pour agir sur la composition des collèges ?

Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'École dans son action de lutte contre les déterminismes sociaux ?

- Comment construire et/ou renforcer les liens avec les associations de l'éducation prioritaire, les associations de jeunesse et les associations concourant à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ?
- Comment constituer et mobiliser la réserve citoyenne ?
- Comment associer les entreprises à la lutte contre les discriminations sociales et territoriales ?

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Pourquoi ?

- Permettre aux enseignants de faire régulièrement appel, au sein de leurs classes, à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité et à l'éducation aux médias et à l'information.
- Permettre aux enseignants de solliciter, dans un contexte justifiant un appel à un tiers, des intervenants extérieurs à l'école dans une stratégie de détour pédagogique.
- Permettre aux personnes et aux associations désireuses de participer à la mobilisation pour les valeurs de la République, à l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, et à l'éducation aux médias et à l'information, d'apporter leurs expériences professionnelles.
- Permettre à l'Éducation nationale de mobiliser, au-delà des différentes composantes de la communauté éducative, les forces vives de la société civile pour la mise en œuvre des valeurs de la République à l'École.

LA RÉSERVE CIT•YENNE

ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche définit actuellement les contours de la future réserve citoyenne. Vous souhaitez y participer ? Vous pouvez dès à présent vous pré-inscrire en remplissant ce formulaire.

Les enseignants pourront régulièrement faire appel à vous dans leurs classes pour illustrer leur enseignement dans l'un des champs d'expertise définis par le ministère (actualité et médias, arts et culture, citoyenneté et valeurs de la République, droit, environnement, histoire et mémoire, international, monde professionnel, santé et prévention...)

Lors du lancement des réserves citoyennes, vous recevrez un message pour poster votre candidature : si vous êtes sélectionné, vous serez alors contacté par l'académie la plus proche de chez vous et les écoles et établissements scolaires pourront faire appel à vous !

Vous représentez une association ? Découvrez si vous êtes éligible à l'agrément.

Formulaire de pré-inscription

Les champs marqués d'une * sont obligatoires

Civilité *

- Madame
 Monsieur

Prénom *

- Permettre à des collectivités de mobiliser, sous leur responsabilité, les réservistes qui manifesteraient le souhait d'intervenir en appui aux activités périscolaires, sous leur responsabilité propre. Une convention est conclue avec chaque collectivité intéressée.

Qui ?

Participeront à la réserve citoyenne les personnes et les associations désireuses d'apporter leur concours aux missions de l'École, voire aux activités périscolaires : bénévoles d'associations partenaires au plan local, professionnels, retraités, étudiants, les délégués départementaux de l'Éducation nationale, etc..

Comment ?

La réserve citoyenne est lancée dans chaque académie à l'occasion des Assises de la mobilisation pour les valeurs de la République à l'École : à l'occasion des réunions infra-départementales et départementales tenues dans le cadre des Assises, les associations complémentaires de l'école, les associations de jeunesse, les associations de quartier, les acteurs économiques souhaitant participer à la réserve citoyenne pourront commencer à se faire connaître.

Au sein de chaque rectorat d'académie, le service en charge de l'action éducative a pour mission :

- de recenser toutes les volontés de participation à la réserve citoyenne ;
- d'arrêter la liste des réservistes et d'identifier leurs champs de compétences et d'intervention privilégiés ;
- de gérer les réponses aux sollicitations des équipes enseignantes.

Je suis un enseignant : comment puis-je faire appel à un réserviste de l'Éducation nationale ?

- Je formule ma demande auprès du service en charge de l'action du rectorat en exposant mon projet pédagogique, après en avoir informé mon directeur d'école ou mon inspecteur de l'Éducation nationale (1er degré), ou mon chef d'établissement (2nd degré).
- Je suis présent au sein de ma classe pendant le temps d'intervention du réserviste devant mes élèves.

Je souhaite devenir réserviste de l'Éducation nationale : à qui m'adresser ?

- Je formule ma demande auprès du service en charge de l'action du rectorat. Je précise si je souhaite être mis en relation avec une collectivité pour intervenir en appui des activités périscolaires.
- Ma demande doit comprendre : une lettre de motivation précisant les champs de compétences et d'intervention privilégiés et un curriculum vitae.
- Je peux d'ores et déjà me pré-inscrire sur www.lareservecitoyenne.fr

Prévenir la radicalisation des jeunes



Ce livret est un outil de prévention de la radicalisation des jeunes à l'usage des chefs d'établissement et des équipes éducatives. Il caractérise le phénomène de radicalisation et propose à la vigilance des personnels un certain nombre de ses signes repérables. Enfin, il indique ce qu'il convient de faire lorsque ces signes ont été observés.

QU'EST-CE QUE LA RADICALISATION ?

La radicalisation, c'est l'action de rendre plus intransigeant le discours ou l'action. La radicalisation peut s'exprimer par la contestation violente de l'ordre public et de la société, ainsi que par la marginalisation vis-à-vis de celle-ci. Phénomène pluriel, la radicalisation peut affecter des individus isolés comme des groupes, selon des idéologies diverses.

La radicalisation relève d'un processus « d'emprise mentale » qui trouve sa source dans l'environnement de l'individu, le plus souvent aujourd'hui par le biais de l'exposition à des contenus extrémistes diffusés sur Internet. Selon la

MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), « l'emprise mentale » se caractérise par :

► **une rupture avec les modalités antérieures** de comportements, jugements, valeurs, sociabilités individuelles, familiales et collectives ;

► l'acceptation par une personne que sa personnalité et sa vie affective, cognitive, relationnelle, morale et sociale, soient modelées par des suggestions, injonctions, idées, valeurs, **doctrines imposées par un tiers ;**

► **l'adhésion et l'allégeance inconditionnelle**, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à une personne ou à un groupe, conduisant à une obéissance absolue, une crainte des sanctions et une impossibilité de croire possible de revenir à un mode de vie antérieur ou d'en choisir un autre, étant donné la certitude imposée que le nouveau mode de vie est le seul légitime.

Dans les cas les plus extrêmes, ce processus peut entraîner **une attitude susceptible de conduire jusqu'à l'extrémisme et au terrorisme.**

L'action préventive a vocation à repérer le plus tôt possible les signes de cette radicalisation. Plus tôt le risque d'exposition à un endoctrine-

ment sera repéré, plus tôt l'équipe éducative pourra donner l'alerte et éviter ainsi la rupture radicale (avec l'École, la famille, la société)

et l'exposition à des opérations de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

QUELS SONT LES SIGNES D'ALERTE ?

Bien que parfois difficile à repérer, le processus de radicalisation se traduit le plus souvent par une rupture rapide. Si un seul indice ne permet pas de conclure à la radicalisation, les changements de comportement suivants peuvent attirer l'attention.

Rupture relationnelle aggravée ou généralisée avec les camarades, les amis, les divers entourages et abandon des activités périscolaires.

Rupture avec l'école : contestations répétées d'enseignements, multiplication des absences, déscolarisation soudaine.

Rupture avec la famille : limitation de la communication avec les proches, tentatives de fugue.

Nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaires, vestimentaires, etc.

Modification de l'identité sociale et des discours :

- ▶ Propos antisociaux virulents ou violents.
- ▶ Multiplication des tensions ou des conflits avec autrui.
- ▶ Rejet et discours de condamnation de la société occidentale concernant son organisation, ses valeurs, ses pratiques (consommérisme, immoralisme...)
- ▶ Rejet systématique des instances d'autorité : parents, éducateurs, professeurs, etc.
- ▶ Rejet des différentes formes de la vie en collectivité, repli sur soi, mutisme.

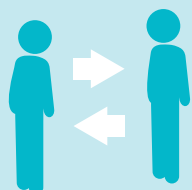
Intérêt soudain pour telle religion ou telle idéologie, manifestement excessif et exclusif.

Socialisation réduite aux réseaux sociaux, fréquentation de sites à caractère radical, adhésion à des discours extrémistes sur ces réseaux.

Discours relatifs à la « fin du monde » et fascination manifeste pour les scénarios apocalyptiques.

Ces signes, plus ou moins visibles, touchent aussi bien des préadolescents, des adolescents que des jeunes adultes, toutes classes sociales confondues, parfois en situation d'isolement, d'échec scolaire et/ou de désaffiliation. Le processus de radicalisation peut également toucher des jeunes qui semblent parfaitement insérés, vis-à-vis desquels la vigilance de la famille n'a pas été mise en alerte. Enfin, il peut affecter des enfants et des jeunes gens victimes d'un milieu en proie à cette radicalisation.

QUE FAIRE FACE À CES SIGNES OU SITUATIONS ?



Face à ces signes ou situations, la règle majeure est de ne pas rester seul et de partager les informations avec l'équipe de direction.



En cas de situation jugée préoccupante, tout personnel de l'Éducation nationale a obligation de la signaler à des fins de protection au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale).



Dans tous les cas, le recteur et/ou l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale est informé sans délai de cette situation.



En cas de préoccupation exprimée par les familles d'élèves mineurs, il leur sera utilement rappelé que le titulaire de l'autorité parentale peut, conformément à l'article 371-3 du Code civil, faire opposition, sans délai, à la sortie de France de l'enfant en cas de crainte de départ à l'étranger, notamment sous l'influence de mouvements radicaux.

DISPOSITIF INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION



N° Vert

0 800 005 696

Centre national d'assistance
et de prévention de la radicalisation

Un Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (plateforme téléphonique) est chargé d'écouter les familles, d'informer, de recueillir les différents éléments de la situation et d'orienter vers les services compétents, en particulier pour un accompagnement social des familles et des jeunes concernés.



Formulaire en ligne

Les situations inquiétantes peuvent être signalées à l'aide d'un **formulaire en ligne, à partir du lien suivant :**

www.stop-djihadisme.gouv.fr/formulaire

Une prise en charge au bénéfice des jeunes et des familles **peut alors être effectuée par une cellule départementale dédiée**, sous le pilotage du préfet de département, composée des services de l'État, des collectivités territoriales et d'associations. Un référent de parcours est désigné par cette cellule pour un suivi spécifique des jeunes concernés.



www.stop-djihadisme.gouv.fr

Comprendre, agir, décrypter, se mobiliser : ce site consacré à la prévention de la radicalisation et à la lutte antiterroriste s'adresse au **grand public**, aux **proches de jeunes** (professeurs, associations) ainsi qu'aux **jeunes eux-mêmes**.

